

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à 18h00, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et excusés :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- *Stéphane DECAYEUX – Vice-président « services et collectivités rurales »*
- *Olivier JARDE – Vice-président « mutualisation et suivi des zones d'investissement privé »*
- **James HECQUET – Vice-président « développement numérique (éducation, santé...) »**
- *Florence RODINGER*
- **Ernest CANDELA**
- *Jean-Christophe LORIC*
- *Philippe COCQ*

2 élus sont représentés :

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Olivier JARDE a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Le quorum est atteint avec 6 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer.

James Hecquet est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

1. Mise en place d'un portail de services pour les collectivités

Avec le recrutement en 2016 d'un agent dédié à l'assistance des collectivités pour la mise en place de leurs outils d'administration électronique, le syndicat mixte a élargi et renforcé cette action de services, tant en nombre d'établissements concernés, qu'en termes de déploiement de services. Dans ce contexte, le Président souhaite mettre à disposition des collectivités locales et établissements publics un portail d'accès unique aux services proposés par le syndicat mixte. Cela aura pour objet de faciliter et uniformiser l'accès des utilisateurs, mais également de promouvoir les services dont ils peuvent bénéficier.

Après avoir réalisé diverses consultations, il apparaît que la plateforme de services proposée par le syndicat mixte e-Collectivités Vendée correspond le mieux aux besoins exprimés par Somme Numérique. La Maison des Communes de la Vendée développe pour ses adhérents un portail de service basé sur le logiciel libre e-Collectivité et l'ouvre également à d'autres structures. Elle propose ainsi de mettre en commun cet outil avec Somme Numérique en intégrant ses demandes de développements spécifiques et en lui faisant bénéficier des mises à jour récurrentes, pour une contribution annuelle de 5 000€ TTC.

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte d'accéder à cette démarche de mutualisation d'un autre syndicat mixte pour disposer d'un portail à destination des collectivités et établissements publics qui bénéficient de ses services,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention proposé par la Maison des Communes de la Vendée pour la mise à disposition de la plateforme d'administration électronique « PLEIADE ».

Adoptée à l'unanimité

2. Attribution de l'accord-cadre « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education »

Le syndicat mixte Somme Numérique a constitué en juin 2009 un groupement de commandes lui permettant de mutualiser les besoins en matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail et de présenter un dossier unique de subvention FEDER pour les tableaux numériques et les tablettes. En tant que coordonnateur du groupement, le syndicat mixte se charge d'organiser les consultations d'entreprises, exécute les marchés et se fait rembourser ensuite des collectivités concernées.

Afin de tenir compte de l'évolution technologique des matériels et du contenu des projets pédagogiques remis par les écoles, ces acquisitions de matériels sont réalisées par un accord-cadre multi-attributaire ; 3 entreprises sont retenues pour chaque lot, elles sont remises en concurrence au fur et à mesure des besoins.

Cet accord-cadre comprend 4 lots :

- Lot n°1 : Ordinateurs fixes
- Lot n°2 : Ordinateurs portables et Classes Mobiles
- Lot n°3 : Tableaux blancs interactifs et tout système de projection interactive (VPI...)
- Lot n°4 : Tablettes numériques / caissons mobiles et matériels spécifiques associés

L'accord cadre en cours arrivant à échéance en août 2017, le syndicat a procédé à un nouvel appel d'offres. La consultation a donné lieu à la remise des offres par 11 candidats qui ont répondu pour un ou plusieurs lots correspondant à 7 offres pour le lot 1, 8 offres pour le lot 2, 5 offres pour le lot 3 et 9 offres pour le lot 4.

La Commission d'Appel d'Offres a remis un avis sur le choix des titulaires le 12 juin 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer l'accord-cadre intitulé « Achats de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation » aux sociétés suivantes :

LOT 1	Ordinateurs fixes	ESI (67610 LA WANTZENAU) PHYSIC (80000 AMIENS) SCC (92744 NANTERRE)
LOT 2	Ordinateurs portables et Classes mobiles	ESI (67610 LA WANTZENAU) PHYSIC (80000 AMIENS) QUADRIA (87000 LIMOGES)
LOT 3	Tableaux blancs interactifs et tout système de projection interactive (VPI...)	C.F.I. (93200 SAINT DENIS) PJD (80081 AMIENS cedex 2) QUADRIA (87000 LIMOGES)
LOT 4	Tablettes numériques / caissons mobiles et matériels spécifiques associés	PHYSIC (80000 AMIENS) QUADRIA (87000 LIMOGES) SCC (92744 NANTERRE)

Les titulaires sont listés par ordre alphabétique, sans indication de préférence.

Adoptée à l'unanimité

3. Marché « Déploiement du FttH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2018 » lots 1 et 2 – avenants n°2

Le marché de travaux conclus par le syndicat mixte pour les opérations FTTH a été conclu en 2015 sans montant minimum ni maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaires et d'un chiffrage estimatif global.

Les études d'exécution contrôlées par le Maître d'œuvre et l'équipe réseau du syndicat mixte permettent de préciser le montant et les techniques de déploiement. Au fur et à mesure de l'avancement des chantiers, certains matériels ou certaines prestations se révèlent nécessaires à la bonne exécution des travaux. Dans ce cadre, le Président est autorisé à signer des attestations de négociation de tarifs pour ne pas bloquer l'avancement des opérations.

Il s'agit ici de consolider l'ajout de ces articles dans des avenants afin de les intégrer officiellement aux bordereaux des prix unitaire contractuels.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les projets d'avenants n°2 aux lots 1 et 2 du marché public de travaux « Déploiement du FttH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2018 ».

Adoptée à l'unanimité

4. Marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de Somme Numérique : Montée en débit et raccordement de sites » - Lot 2 avenant n°3

Le marché de travaux conclu par le syndicat mixte pour les opérations d'extension du réseau notamment pour les opérations de Montée en débit sur le réseau cuivre a été conclu en janvier 2014 pour un montant minimum de 10 M€ HT, sur la base d'un bordereau de prix unitaires et d'un chiffrage forfaitaire pour les opérations de Montée en débit.

Les études d'exécution contrôlées par l'équipe réseau du syndicat mixte permettent de préciser le montant et les techniques de déploiement. Au fur et à mesure de l'avancement des chantiers, certains tracés ont dû être modifiés occasionnant des différences au niveau du chiffrage des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°3 au lot 2 du marché public de travaux « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de Somme Numérique : Montée en débit et raccordement de sites ».

Adoptée à l'unanimité

5. Marché « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre » - Lot 2 avenant n°1

Le marché de travaux conclus par le syndicat mixte pour les opérations complémentaires du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre a été conclu le 3 mai 2016, sur la base d'un chiffrage forfaitaire par projet.

Les études d'exécution contrôlées par l'équipe réseau du syndicat mixte permettent de préciser le montant et les techniques de déploiement. Au fur et à mesure de l'avancement des chantiers, certains matériels ou certaines techniques de pose se révèlent nécessaires à la bonne exécution des travaux. Dans ce cadre, le Président est autorisé à signer des attestations de négociation de tarifs pour ne pas bloquer l'avancement des opérations.

Il s'agit ici de consolider l'ajout de ces articles dans un avenant au lot 2 afin de les intégrer officiellement au bordereau des prix unitaire contractuel.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 au lot 2 du marché public de travaux « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre ».

Adoptée à l'unanimité

II – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUN 2017

Le Président expose aux membres du Bureau les sujets qui seront abordés lors du Comité syndical du 26 juin, dont l'ordre de jour prévisionnel contient les éléments suivants :

- Compte de gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Décision modificative n°1 de 2017
- Compte ENT de l'année scolaire 2016-2017
- Raccordement en fibre optique des zones d'activité du grand amiénois – subvention FNADT
- Acquisition des locaux du MIPIH
- Régularisation des contributions des EPCI en zone FTTH pour le programme 2012-2018

La séance est levée à 19h00.